

DECLARATION SPONTANEE concernant la taxe communale sur les **PISCINES PRIVEES**

Je soussigné(e),

NOM et PRENOM du(de la) déclarant(e) : _____

Numéro National : _____

si société, DENOMINATION et FJ : _____

N° BCE : _____

Domicilié(e) (ou SS) à : CP _____ LOCALITE _____

RUE _____ N° _____

N° de gsm et/ou téléphone : _____

Adresse mail : _____

déclare être PROPRIETAIRE, à partir du _____ d'une PISCINE PRIVEE sise à

l'adresse de taxation suivante : _____

ATTENTION :

Le contribuable est tenu d'envoyer une déclaration MEME si les conditions ci-dessous ne sont pas remplies.

la déclaration présente ne signifie pas qu'il y aura automatiquement taxation. Celle-ci dépendra des conditions reprises dans ce document.

Pour être taxable, selon l'article 3 du règlement concerné, la piscine doit reprendre les 3 caractéristiques suivantes :

- profondeur de cuve minimale de 1,20 m en son point le plus profond
- superficie égale ou supérieure à 20 m², non compris les abords
- nécessitant des aménagements de terrain à caractère durable (murs de soutien, terrasse périphérique, dalle de sol en dur, espaces techniques,...) ou dont le démontage est rendu impossible par l'existence de ces aménagements

♦ Remplissez-vous bien ces 3 conditions ? (cochez la case correspondante)

☐ OUI

☐ NON

♦ Si NON, veuillez svp justifier votre réponse : _____

Si la piscine est à usage thérapeutique pour une personne handicapée à au moins 66%, veuillez nous fournir un document justificatif d'un organisme officiel habilité.

Taux annuel en vigueur : 175,00 €

A dater du 1^{er} janvier 2027 et pour chaque exercice d'imposition suivant, le montant de la taxe sera indexé annuellement suivant le rapport entre l'indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année antérieure à l'exercice fiscal concerné et celui des prix à la consommation du mois de novembre 2025, soit :

Taux * Indice novembre de l'année antérieure à l'exercice fiscal concerné - 1

Indice novembre 2025

Remarques :

♦ Suivant l'article 10 du règlement concerné, cette déclaration dûment complétée et signée fera foi dès réception par l'Administration communale et ce **jusqu'à révocation expresse écrite de la part du contribuable concerné.**

♦ Le contribuable est tenu de signaler dans le mois de la modification, **uniquement par écrit**, à l'Administration, toute modification nécessaire à cette taxation.

♦ Le contribuable qui ne nous aurait pas fait connaître, dans le mois du changement, les modifications nécessaires à la taxation, reste redevable de la taxe au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

Je certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et véritable

Fait à _____, le _____

Signature du déclarant

Déclaration à nous faire parvenir :

- par mail à l'adresse : laurent.pierret@profondeville.be
- OU par envoi postal à l'adresse : Administration communale – service des taxes, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville
- OU en la déposant directement à la Maison communale